

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. **Le 28 août 2008, à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé à 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, le comité de démolition étudiera une demande pour l'obtention d'un permis de démolition visant l'immeuble situé au 15, avenue Cavell dans la ville de Pointe-Claire.
2. Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès du soussigné.

Donné à Pointe-Claire, ce 8^e jour d'août 2008.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given by the undersigned, City Clerk, as follows:

1. **On August 28, 2008, at 7:30 p.m.**, in the council chambers of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, the Demolition Committee shall review an application for a demolition permit as regards the immovable located at 15 Cavell Avenue in the City of Pointe-Claire.
2. Every person wishing to oppose the granting of a demolition permit must, within 10 days of publication of the present public notice make his objections known in writing to the undersigned, giving the reasons for his objections.

Given in Pointe-Claire, this 8th day of August 2008.

Stéphane Lemire, avocat/Lawyer
Greffier / City Clerk